

Se séparer dans le respect des enfants

Accompagnement à la coparentalité



L'accompagnement à la coparentalité est une démarche conseillée quand la coopération entre les parents n'est plus acquise ou que leurs rôles parentaux sont perturbés par le conflit conjugal.

L'objectif est de sensibiliser les parents au vécu de leur-s enfant-s pendant la séparation et de les aider à distinguer la dimension conjugale de celle d'équipe éducative. Il s'agit ainsi de se distancier de la vision perdant-e/gagnant-e que peut générer la fin de la vie du couple, pour réussir à envisager ensemble une coparentalité positive au service du ou des enfants.

Dans le cadre du projet pilote visant à favoriser le consensus parental, mis en œuvre par l'État de Vaud dans l'Est vaudois, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement à la coparentalité sur orientation de l'autorité judiciaire.

Retrouvez toutes les informations utiles concernant cette démarche (présentation du concept, lieu, dates, horaires et modalités d'inscription) sur www.vd.ch/consensus-parental ou directement grâce au QR code ci-dessous.

